

**L'engagement dans une VAE est une démarche importante, qui s'étale sur plusieurs mois, et travail, organisation et rigueur de la part du candidat. Le rôle du consultant est ainsi de vous aider en vous guidant sur chaque étape et en vous conseillant sur l'ensemble du processus. Le travail reste intégralement produit par le candidat, le consultant constituant un appui méthodologique, rédactionnel, organisationnel et un conseil dans votre démarche. L'ensemble des échanges ont lieu en distanciel, par téléphone ou via les applications Zoom, Google Meet ou Teams.**

**Etapes de l'accompagnement VAE : (le temps d'accompagnement pour chaque étape est donné à titre indicatif)**

## 1- Phase de diagnostic / 2h d'accompagnement

Vous remplissez un premier document (pré-audit) envoyé par notre équipe puis êtes contacté pour la phase de diagnostic où sont abordés les points suivants : rappel du cadre et des étapes de la démarche VAE, présentation du parcours et des attendus, vérification de l'éligibilité, identification du diplôme visé, identification du certificateur.

## 2-Phase de recevabilité - dossier cerfa- livret 1 / 4h d'accompagnement

-analyse des expériences professionnelles en lien avec le référentiel, analyse des motivations, identification des compétences (savoirs, savoir-être, savoir-faire)

-construction d'un CV VAE, prise de contact avec le certificateur pour connaître les conditions de jury et le calendrier des sessions, recherche des preuves administratives

- aide à la rédaction du document cerfa et dépôt auprès du certificateur

*Attente de l'avis de recevabilité du certificateur – 2 à 6 semaines– si l'avis est positif, l'accompagnement continue. Si l'avis est négatif, il s'arrête.*

## 3-Phase de rédaction - dossier professionnel – livret 2 – 15h d'accompagnement

-présentation des règles qui régissent la rédaction du dossier professionnel

-accompagnement à la méthodologie de travail

-construction du plan

-accompagnement à la rédaction, points réguliers sur l'évolution du travail rédactionnel

## 4- Préparation au jury – 3h d'accompagnement

-présentation des règles qui régissent l'oral de jury

-jury blanc

*NB : Les durées d'accompagnement indiquées sur chaque phases sont données à titre indicatif et s'adaptent au besoin du bénéficiaire et au niveau d'avancement de son projet.*

**Chaque séance d'accompagnement est suivie d'un mail récapitulatif envoyé par le consultant, revenant sur les principaux points abordés et les objectifs d'ici à la séance qui suit. Dans chaque mail sera indiqué la date et l'heure du prochain rendez-vous ainsi que le lien permettant l'accès à la réunion. C'est le consultant qui est force invitante. Toute impossibilité d'honorer le rendez vous doit être indiquée 24h à l'avance, sans quoi une heure d'accompagnement sera décomptée. Toute difficulté pour un bénéficiaire quant à la capacité d'aller jusqu'au bout d'un accompagnement doit faire l'objet d'une alerte à son formateur afin que des solutions puissent être envisagées.**

*Cadre d'accompagnement valable au 1<sup>er</sup> janvier 2021*

**ADUMAS CONSEIL**

**Organisme de Formation – certifié Qualiopi**

Bilan de compétences – VAE – Formation – Conseil

[www.adumasconseil.com](http://www.adumasconseil.com) / contact : [adumasconseil@gmail.com](mailto:adumasconseil@gmail.com)

